Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/EDF-verse-a-l-Etat-1-2-milliard-d

1er mars 2004

EDF verse à l'Etat 1,2 milliard d'euros d'arriérés d'impôts

Son bénéfice va diminuer de 328 millions.
L'institut national de la statistique (l'Insee) devait notifier lundi 1er mars à la Commission européenne le déficit des comptes publics français pour 2003. Celui-ci ressort à 4,1 % du produit intérieur brut (PIB), la richesse produite par l'économie française. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui de 4 % prévu en fin d'année 2003.

Plusieurs mauvaises nouvelles ont pesé sur le solde de 2003 : le déficit budgétaire, les comptes de l'assurance-maladie et ceux de l'Unedic se sont dégradés un peu plus que prévu. Cela a été en partie compensé par quelques améliorations (un léger mieux du côté des régimes complémentaires de retraite notamment) et surtout, par une recette non récurrente : le versement par EDF d'un arriéré d'impôt de 1,2 milliard d'euros. Selon une information publiée par La Tribune lundi 1er mars, le gouvernement a demandé à EDF de lui verser cette somme en février, afin de clore un contentieux avec la Commission européenne. Cette dernière reproche en effet à l'électricien d'avoir, entre 1986 à 1997, appliqué aux équipements de son réseau d'alimentation générale (RAG) les règles comptables réservées aux concessions, qui lui ont permis "indûment" selon la Commission de réduire son assiette fiscale. L'économie d'impôt s'élève, selon le calcul de Bruxelles, à 889 millions d'euros, qui, majorés par des intérêts de retard, deviennent 1,2 milliard.

En comptabilisant ce paiement en 2003, le gouvernement dit se conformer aux règles en usage. "Ce n'est pas nous qui avons choisi la date de la notification de l'amende -16 décembre 2003-, indique-t-on à Bercy. C'est l'Insee qui prend en compte cette recette en 2003 conformément à la règle des droits constatés."

Cette décision, cependant, ne peut qu'apparaître comme une preuve de bonne volonté vis-à-vis du commissaire européen à la concurrence Mario Monti, qui a par ailleurs donné son feu vert à la réforme du régime de retraite d'EDF.
Lors du changement de statut de l'électricien, celui-ci devrait se fondre dans le régime général. Au passage, il est possible qu'EDF verse une soulte à la Caisse nationale d'assurance vieillesse et à l'Agirc et l'Arrco. Ce qui aiderait à la présentation des déficits publics selon les normes conformes au Traité de Maastricht.

Sans cela, les économistes ne voient pas comment l'Etat français pourra se conformer aux

engagements qu'il a pris devant ses pairs européens le 25 novembre 2003, à savoir ramener ses déficits publics à 3,6 % de son PIB en
2004 et sous la barre des 3 % en 2005.

Compte tenu des promesses faites aux restaurateurs (500 millions d'allégements de charge en 2004 et 1 milliard en 2005) ou aux chercheurs (qui ont obtenu une petite rallonge budgétaire et dont les crédits devraient échapper à la rigueur budgétaire), le dérapage semble assuré. Les économistes de BNP Paribas prévoient ainsi que les déficits français atteindront 4 % du PIB en 2004 et 3,5 % en 2005. Seul, le versement en 2005 d'une soulte très élevée (8 milliards d'euros) par EDF et les sociétés appartenant à la branche des industries électriques et gazières devrait permettre de revenir sous les 3 % en 2005. Or rien n'est arrêté. Le montant de la soulte, dont le paiement peut être étalé sur plusieurs années, dépendra des négociations avec les régimes sociaux.

De toute façon, EDF risque de se retrouver mis à contribution. L'entreprise publique n'avait pas prévu de payer dès février les pénalités qui ont été imposées par la Commission. L'impact, toutefois, risque d'être plus mesuré sur ses comptes 2003 qu'EDF pouvait le craindre.

Les indemnités seront comptabilisées sous deux formes. Les 889 millions, qui correspondent au montant des impôts différés, seront déduits des capitaux propres de l'entreprise publique. Celle-ci, cependant, a réévalué de 1,5 milliard ses fonds propres au 1er semestre 2003, à l'occasion du changement de comptabilisation des provisions des centrales nucléaires. Les 328 millions payés au titre des intérêts seront en revanche directement déduits des bénéfices du groupe. Ces charges s'ajouteront aux 300 millions de dépenses non prévues liées à la canicule. L'objectif d'un milliard de bénéfices que s'était fixé François Roussely, son président, semble désormais hors d'atteinte.

Sophie Fay et Martine Orange